

MOBILY'SON 2019 : 8EME EDITION
CAMPAGNE DE PREVENTION A L'ECOUTE NOMADE

AGI-SON, l'association interprofessionnelle sur les questions de gestion sonore du spectacle vivant, lance un appel aux collectivités et aux régies de transports pour qu'elles s'associent à la campagne :

MOBILY'SON

Le rendez-vous annuel de la sensibilisation des risques auditifs liés à l'écoute nomade à forts volumes sonores.
« Moins fort, moins souvent mais pour longtemps ! »

CONTEXTE

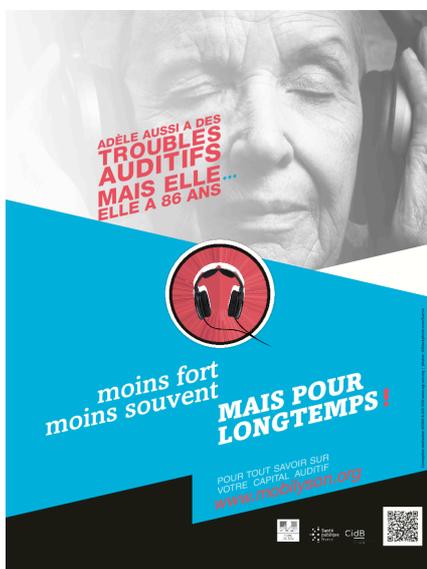
L'écoute nomade est très développée chez toutes les générations avec **une prédominance chez les adolescents**. Selon **l'enquête Jeunes, musique et risques auditifs** (baromètre 2018), réalisée par SoCo Etudes pour Agi-Son auprès de 15.000 adolescents en France : 79% des adolescent-es utilisent un casque pour écouter de la musique et 16,6% d'entre eux écoutent plus de 3 heures de musique par jour. Les smartphones **sont particulièrement utilisés dans les transports en commun** et les utilisateurs souhaitent généralement couvrir les bruits extérieurs. Ce qui pose plusieurs problèmes :

- L'utilisateur soumet ses oreilles à de forts volumes sonores qui peuvent avoir des **conséquences sur son audition**.
- Le voisinage est régulièrement **gêné par les émergences** émanant du casque de l'utilisateur.

Forte du succès de cette Campagne auprès des populations depuis 2012, et au vu de la satisfaction des collectivités et régies de transport partenaires, **AGI-SON réédite cette campagne de prévention à l'écoute nomade, ludique et humoristique, dédiée aux transports en commun en 2019**.

LE DISPOSITIF

► **Une thématique déclinée sur trois affiches** qui peuvent être adaptées aux formats demandés par les collectivités locales ou régies de transports selon leurs besoins : revues, sites internet, arrière de bus, carte postale, écran vidéo, sucettes Decaux, etc.



► **Un site web** qui délivre des messages simples mais aussi des témoignages d'usagers et d'artistes :

www.mobilyson.org

La campagne alerte sur ces risques bien réels pour nos oreilles qui vont de la perte temporaire d'audition, de l'apparition d'acouphènes, aux dommages irréversibles causés par une exposition au son mal gérée. La Campagne délivre des conseils simples et propose de **développer des réflexes**, pour mieux se protéger et surtout pour que la musique reste toujours un plaisir.

Les visuels sont une déclinaison de ceux utilisés les années précédentes avec une **charte de couleur différente**, bien qu'une refonte soit prévue en 2020.

UNE CAMPAGNE RELAYÉE PAR LES COLLECTIVITÉS ET RÉGIES DE TRANSPORTS

Cette campagne est proposée aux collectivités et régies de transports de toute la France pour la durée de leur choix. AGI-SON propose, **clés en main**, les visuels et le site web aux collectivités et régies de transports qui, si elles souhaitent, pourront choisir certains des visuels ou tous pour les afficher, les distribuer ou les mettre sur écran.

Les visuels sont libres de droits et chaque partenaire peut, localement, ajouter son logo et ceux de leurs partenaires locaux et décliner les affiches selon ses besoins et ainsi s'approprier cette campagne. A charge des collectivités ou des régies de transports, d'imprimer et de diffuser les supports visuels sur leurs réseaux.

LES PARTENAIRES DE MOBILY'SON EN 2019

La campagne bénéficie du soutien national : du **Ministère des Solidarités et de la Santé**, de **Santé Publique France**, du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (**CIDB**).

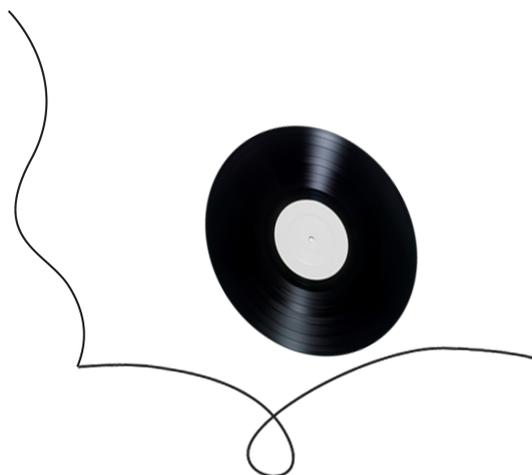
COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer, il suffit de contacter AGI-SON à com@agi-son.org ou de prendre contact avec le relais régional AGI-SON, en précisant **la durée, la date** de son action ainsi que **l'affiche choisie (type, format)** et **les lieux de diffusion et les quantités**. La date limite d'inscription est le 29 mars.

Pour permettre une plus grande visibilité à l'échelle nationale, et faciliter la communication, **la période de mise en place se limite, dans la mesure du possible entre mars et juin.**

NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION !

A PROPOS



AGI-SON [AGI pour une bonne gestion SONore], c'est la défense de la création et de la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.

Créée en 2000, l'association est née de la volonté des professionnels de défendre l'écoute, le maintien des conditions d'exercices artistiques, culturelles et techniques de la pratique musicale ; mais aussi le respect de l'environnement et la préservation de la santé publique.

L'association fédère plus de 40 organisations nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals, etc. qui représentent la majorité des professionnels du secteur du spectacle vivant musical.

Contacts AGI-SON

6 rue Duchefdelaville - 75013 Paris

01 44 23 82 13 - info@agi-son.org

www.agi-son.org